

Avant l'appel d'offres :

- Je connais les recommandations de mon chaudiériste en matière de qualité de combustible.
- Je définis mes attentes sur le sujet du bois énergie (en tant que combustible, en tant que secteur d'activité...)
- Je connais l'offre en bois énergie existante (entreprises et typologie des produits).
- Je sais mesurer ou faire mesurer l'humidité et la granulométrie du bois.

Dans l'appel d'offre, je précise:

- Mes attentes sur le sujet du bois énergie en préambule à l'objet du marché.
- La technologie de la chaudière à fournir (capacité de stockage, modes de transfert etc...).
- La date de démarrage et la durée du contrat.
- Le volume annuel estimé, la période de chauffage et le cadencement mensuel prévisionnel.
- La localisation et les contraintes d'accessibilité et d'horaires d'accès.
- Les types de véhicule acceptés (taille, mode de dépotage, ...).
- Le périmètre de la prestation (fourniture de bois, reprise des cendres).
- Si je souhaite du broyat ou bien des plaquettes.
- Les niveaux de traçabilité et de qualité environnementale exigés.
- La nécessité pour le fournisseur de produire une mémoire technique sur sa technique de production et de contrôle de la qualité du combustible.
- Le taux d'humidité optimal, la plage d'humidité, la granulométrie, le taux de cendres demandés en faisant appel aux références normatives (cf référentiel combustible bois énergie ADEME).
- Les modalités d'achats (tonnes, map, MWh entrée ...), le mode d'indexation des prix et les délais de paiement. Je vérifie que les indices de révision du prix sont facilement disponibles sur internet.
- La clause de sauvegarde mutuelle en cas par exemple d'évolution imprévue des prix.
- Les répercussions des incidents de fonctionnement.
- Les pénalités en cas de non-respect de la qualité attendue.

Avant de choisir un fournisseur, je vérifie :

- La provenance et les conditions de production du bois sont conformes à mes attentes. Si besoin je visite son installation.
- Les capacités du fournisseur à garantir une sécurité d'approvisionnement
- Que le prix proposé est conforme au produit que j'attends. Des prix très différents peuvent être synonymes de produits de qualité très différente, dont l'un peut être très mal adapté à la chaufferie. (cf indices nationaux du bois du CEEB)
- Que les offres répondent à mes attentes sur le bois énergie. Par exemple selon l'origine du bois proposés (élagage de bord de route/entretien durable du bocage ou broyat de palette/plaquette forestière), les retombées économiques, sociales ou environnementales seront différentes.

Avant de signer le contrat, je vérifie:

- Les modalités de mesure de l'humidité et de la granulométrie.
- Que le fournisseur s'engage à ne pas faire varier le taux d'humidité de plus de 10%.
- La bonne compréhension des modalités d'achat et du mode d'indexation.
- La satisfaction des clients du fournisseur en échangeant avec eux sur le déroulement des livraisons.

Lors des livraisons :

- Il y a toujours quelqu'un sur place lors de la livraison pour réceptionner et signer le bon de livraison.
- Je respecte la procédure de remplissage du silo préconisée par le chaudiériste.
- Je vérifie que les réglages de ma chaudière coïncident toujours avec le combustible demandé et réceptionné.
- En cas de problème visible, je refuse la livraison.
- En cas de non-conformité grave de l'humidité, je fais vider le silo
- En cas de non-conformité modérée de l'humidité, j'envoie immédiatement un courrier